

Compte-rendu du conseil municipal du 24 août 2018

Absents excusés : Madame Evelyne WARIN – Monsieur Jean-Michel MEXIQUE.

Fixation du montant du loyer des appartements de type T2 et T3 au presbytère

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal, que les appartements de type T2 et T3 sont libres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à signer le bail avec les futurs locataires,
- fixe le loyer de l'appartement T2 à 252 € par mois et 40 € d'avance sur charge pour le chauffage,
- fixe le loyer de l'appartement T3 à 475 € par mois et 50 € d'avance sur charge pour le chauffage.

Décision budgétaire modificative service assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'ouvrir des crédits supplémentaires en section d'investissement du budget assainissement, d'un montant de 40 000 €.

Demande d'admission en non-valeur

Suite à la demande du Comptable du Trésor, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Admet en non-valeur la somme de **10 €** qui n'a pas pu être mise en recouvrement sur le budget de la commune. Cette somme correspondant à un contrat de bois pour un cessionnaire qui a renoncé à en faire.

Travaux supplémentaires charpente église

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le devis établi par l'entreprise Hachair d'un montant de 8 460 € HT pour des travaux supplémentaires sur la toiture de différents bâtiments communaux.

ONF : vacance du triage Glonville

Le Maire donne lecture de la lettre des personnels forestiers adressée aux communes concernées par le poste vacant de Glonville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 2 voix contre et 7 pour :

- Déploie cet état de fait qui engendre un surcroît de travail pour les personnels restant en place et donc une baisse de la quantité et de la qualité des services que notre commune est en droit d'attendre.
- Ne comprend pas pourquoi, payant ses frais de garderie au même titre qu'une autre commune forestière, notre commune devrait bénéficier d'un service moins important.

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- De soutenir la démarche entreprise par les personnels forestiers
- Demande la nomination de personnels sur les postes vacants.

Réfection du pont route de Bazien

Suite à un effondrement, il convient d'entreprendre des travaux de réfection du pont sur la route de Bazien.

Après avoir pris connaissance de plusieurs offres, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte le devis établi par l'Entreprise Daniel MAIRE, d'un montant de 12 036,69 € HT, soit 14 444,03 € TTC.

Versement d'une subvention Association Saint-Maurice

Le conseil municipal à l'unanimité :

Décide de verser une subvention d'un montant de 650 € à l'Association Saint-Maurice.